La Ville de Bruxelles procède à l'évaluation de son plan d'action « BXL Inclusive » pour la période 2020-2022

Ce lundi 19 février 2024, le Conseil Communal de la Ville de Bruxelles a approuvé la nouvelle version du plan d'action « BXL Inclusive » initiée en 2018. La période évaluée pour cette 3ème version du plan couvre septembre 2020 jusqu'à fin 2022. Cette évaluation, qui a lieu tous les deux ans, établit de nouveaux objectifs qui s'étendent à tous les départements de la commune.

Les départements et services de la Ville ont soumis de nouveaux objectifs à la Cellule Égalité des Chances. Il s'agit d'actions qui ont été mises en place parallèlement aux objectifs fixés dans le plan d'action évalué et des objectifs sur lesquels ils veulent travailler pour 2025. *« En tant qu'institution publique, nous devons veiller à l'inclusion de tou.te.s les citoyen.ne.s dans tous les domaines de notre société. C'est pour cela qu'il est primordiale d'impliquer tous les services de la Ville dans ce travail d'inclusion. Depuis 20007 nous avons mis en place un Conseil Consultatif de la Personne en situation de Handicap (CCPH), qui émet un avis concernant les problèmes concerts que rencontrent quotidiennement les personnes en situation de handicap »,* explique l'Échevine de l'Égalité des Chances de la Ville de Bruxelles.

Le CCPH se réunit au moins 3 fois par an, l'occasion pour la Ville de bénéficier d'un avis extérieur sur les mesures et avancées qui sont prises dans cette matière et d'échanger avec les premiers concernés. Le plan évolue donc avec les remarques émises par le CCPH et le résultat des actions menées de manière transversale.

Le plan met en place des actions concrètes qui touche différentes sphères de la société. L'inclusion des personnes en situation de handicap se fait dès le plus jeune âge. C'est pour cela que les écoles de la Ville sont aménagées en favorisant l'accessibilité PMR et l'intégration des enfants a besoin spécifique dans l'enseignement ordinaire grâce à un encadrement, des infrastructures et des équipes adaptées. La Ville rend l'espace public de son territoire accessible afin d'assurer l'autonomie des personnes en situation de handicap dans leur mobilité. Pour ce faire, la Ville améliore l'accessibilité de l'ensemble des lieux publics et rend ceux-ci inclusifs. Avec ce plan, la Ville assure également l'accessibilité des services offerts par la Ville et le CPAS en formant l'ensemble du personnel à l'accueil des personnes en situation de handicap. La Ville travaille également pour diversifier ses services en proposant des services en ligne, des services délocalisés dans les lieux plus accessibles ou à domicile.

En octobre 2022, via la Cellule Égalité des Chances, le département Services du secrétaire, a lancé son service Handicontact qui permet un accompagnement pour les personnes en situation de handicap. Entre 2020 et 2022, le département Espace public et vert a mis à disposition des engins dans les aires de jeux et les a réaménagées pour les enfants porteurs de handicap. Les évènements comme « Plaisirs d'Hiver et « Plaisirs d'été » continuent chaque année d'être améliorés grâce à des audits effectués par des spécialistes et l'avis donné par les membres du CCPH.

Pour 2025, le département Ressources humaines s'engage à augmenter le nombre de candicat.e.s en situation de handicap et à effectuer une recherche pro-active dans l'enseignement spécialisé pour renforcer l'offre de stage pour les personnes issues de ces établissements.

Le but du plan d'action est de mettre en évidence des problèmes et de travailler ensemble pour trouver des solutions durables dans le temps. La Ville de Bruxelles veut considérablement changer les mentalités, que ce soit dans son administration ou chez les citoyen.ne.s.

« Nous voulons créer des espaces plus justes et représentatifs de la société, sans aucune discrimination quelle qu'elle soit. Des actions qui prennent lieu dans l'espace public et qui permettent de rendre le territoire de la Ville plus accessible et inclusif », conclut l'Échevine.

Contact presse :

Jeanne Johnson, Cabinet de l'Echevine du Logement, du Patrimoine Public et de l'Egalité des chances – 0493 74 01 96 – Jeanne.Johnson@brucity.be